

COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

Séance du 1^{er} février 2023

Le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 23 janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ABBADIE, le Maire.

Présents : Jean-Marc ABBADIE, Yves ASELMeyer, Patrick BATTISTON, Eric BOYER, Jean-Luc DUMAS, Nathalie ESTEREZ, Dorian GALCÉRA Marie-Sylvie LATAPIE, Yves MAYSTRE, Alain MOYNET, Didier VERGÉ

Secrétaire de séance : Nathalie ESTEREZ

Ordre du jour

- * Désignation du secrétaire de séance,
- * Approbation de l'ordre du jour,
- * Remplacement secrétariat - mutualisation CCPVG,
- * Tarification salle des fêtes (groupe, spectacle),
- * Dossiers subventions - DETR, FAR, DSIL,
- * Règlement intérieur - Personnel,
- * Horaires permanence du secrétariat,
- * Plan de gestion - Réserve Naturelle,
- * DICRIM,
- * Urbanisation future de la commune, CU, recours gracieux,
- * Projet Photovoltaïque (Terrain ancienne décharge),
- * Délibérations - Passage à la M57,
- * Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 novembre 2022 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est approuvé.

L'ordre du jour est adopté.

Nathalie ESTEREZ est désignée secrétaire de séance,

Ouverture de la séance à 18h30.

Point 1 - Remplacement par le service commun de secrétariat de mairie de la CCPVG

A travers une convention qui sera mise en place entre la CCPVG et la Commune, un agent de la CCPVG pourra être mis à disposition pour effectuer le remplacement de la secrétaire de Mairie.

Pour ce faire, un planning de formation sera mis en place.

Le tarif horaire est fixé à 20.39 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la démarche et mandate Monsieur le Maire pour sa mise en œuvre.

Point 2 – Tarification salle des fêtes

Monsieur le Maire informe l'assemblée de demandes d'utilisation de la salle des fêtes par des socioprofessionnels ou orchestre de variétés.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour reconduire les tarifs votés en séance du 21 octobre 2021 :

	Période	Caution	Acompte	Prix
Résidents				50 €
Extérieurs	16/04 au 15/10	300 €	50 €	200 € / Jour ou 300 € / Week-end
Extérieurs	16/10/au 15/04	300 €	50 €	300 € / Jour ou 450 € / Week-end
Associations non communales pratiquant une activité régulière				25 € / heure
Socio-professionnel				150 € / Jour

Point 3 – Dossiers demandes subventions DETR – DSIL - FAR

Monsieur le Maire présente les dossiers d'investissements pour 2023 :

- Travaux Commune
 - Aménagement accès routier au rond-point de la Porte des Vallées : 80 000 € HT (subventions DETR + FAR à hauteur de 50 %)
 - Changement menuiseries pour économie d'énergie au local loué à la Société OLLINK : 1 980 € HT (subventions DETR + FAR à hauteur de 50 %)
 - Aménagement voirie pour accès pompiers, sécuritaire, avenue du

- Travaux réseau d'eau et assainissement
 - Pose compteurs de distribution et sectorisation dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable : 21 636 € HT (Subventionné par Adour Garonne + Département à hauteur de 70 %)
 - Poursuite, finalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable : 22 785 € HT (Subventionné par Adour Garonne + Département à hauteur de 70 %)
 - Cartes automatiques de secours pour la station d'épuration : 671.10 € HT (Subventionné par Adour Garonne + Département à hauteur de 70 %)

A l'unanimité, le conseil municipal, vote l'ensemble des investissements programmés.

Point 4 – Règlement intérieur du personnel de la commune

M. le Maire donne la parole à M. MOYNET Alain, adjoint, pour présenter le document final, élaboré en commission et réunions avec nos collaborateurs.

Ce règlement sera présenté lors du Comité Social Territorial prévu au centre de gestion de Séméac le mardi 14 mars 2023.

Les horaires des agents et d'ouverture de la mairie au public sont annexées au présent règlement.

Ouverture de la Mairie au Public :

- Mardi 9 h 30 – 11 h 30
- Mercredi 16 h 00 – 18 h 00
- Jeudi 14 h 00 – 15 h 00

Point 5 – Plan de gestion de la Réserve Naturelle Pibeste-Aoulhet

M. le Maire donne lecture du document qui sera intégré au Plan de gestion de la Réserve Naturelle concernant le risque d'incendie et de crues torrentielles qui menace les personnes et les biens de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la rédaction du document et demande son intégration dans le plan de gestion de la Réserve Naturelle.

Point 6 – Document d’Information Communal sur les Risques Majeurs – DICRIM

M. le Maire présente le document D.I.C.R.I.M., complémentaire du Plan Communal de Sauvegarde.

Il est destiné à informer la population sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur la Commune par le Plan Communal de Sauvegarde.

Le DICRIM sera remis avec le bulletin municipal.

A l’unanimité, le conseil municipal approuve le document.

Point 7 – Urbanisation – Certificat d’urbanisme – Recours gracieux

Monsieur le Maire remercie le service instructeur de la CCPVG pour leur travail et leur sérieux dans l’instruction des diverses demandes.

Pour rappel, en 2022, nous comptabilisons :

- Permis de construire	4	
- Déclaration préalable	8	
- Certificat d’urbanisme	21	(9 CUB et 12 CUa)
- Permis de démolir	1	

Il est présenté les dernières demandes :

- Permis de construire - M. Fonteneau
- CUB – M. CAMPS – Lieu-dit « Les Soutrilles et Chemin du Labai
- CUB – Mme PRAGNERE - Lieu-dit « Les Soutrilles »
- CUB – Mme LATAPIE – Rue des Bruyères

1) En ce qui concerne le certificat d’urbanisme de Mme LATAPIE, le géomètre a effectué le bornage.

Or, Il apparait que le Chemin des Bruyères est situé sur 7 m² de propriété de Mme LATAPIE. Afin de régulariser la situation, Mme LATAPIE propose un abandon de parcelle au profit de la Commune.

Monsieur le Maire et le conseil municipal acceptent la proposition et remercient Mme LATAPIE de sa collaboration pour l’intérêt du village.

Le bornage fait, aussi, apparaitre qu’une pointe de 45 m² est propriété communale.

En l'état actuel de la réflexion sur certaines évolutions (collecte déchets, etc...).

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de rester propriétaire de la parcelle.

2) Suite au retour favorable du certificat d'urbanisme déposé par la SAS MSI représentée par M. Serge MOUNARD.

La Commune, par destination auprès de Monsieur le Maire en recommandé avec A.R, a reçu 7 recours gracieux en vue de l'annulation du certificat d'urbanisme n° 65 004 22 00011.

L'ensemble de ces recours ont été transmis aux divers services concernés : service instructeur de la C.C.P.V.G, C.A.U.E., A.D.A.C. pour instruction et analyse.

- Pour M. MAZOUÉ, le recours porte sur l'accès et la circulation
- Pour M. QUESSETTE, cela concerne l'accès et le mur d'encrochement
- Pour M. LEMBEYE, problèmes avec les eaux pluviales et l'eau potable
- Pour M. LONGARES, pas de prise en compte du PPR – Risques naturels
- Pour M. BRUNIER, une inquiétude concernant les eaux de ruissellement (sécurité du mur en pierres sèches, infiltrations)
- Pour M. ROSSEL, un flux important de circulation, problème d'infiltrations, ruissellement dans le talus
- Pour M. ROBY, un problème lié à la sécurité routière (x3), favoriser le deuxième accès (propriété de M. CAMPS)

Monsieur le Maire refait l'historique et la chronologie des diverses réunions avec les services, le promoteur et les riverains.

Lors du débat qui s'instaure au sein du Conseil, M. le Maire apporte et donne les diverses informations connues à l'ensemble des conseillers, en plus de l'ensemble des courriers reçus.

Au terme de la discussion, à l'unanimité, le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour mettre en œuvre les moyens juridiques, techniques et autres qu'il jugera nécessaires afin de défendre au mieux les intérêts de la Commune dans l'instruction des dossiers d'urbanisme en cours et à venir.

Aussi, l'information est donnée pour la convocation par le géomètre, le mardi 14 février à 13h30. L'ensemble du conseil municipal est convié.

De plus, lors du prochain contact avec le maître d'œuvre du projet, le conseil municipal demandera une présentation du permis d'aménager aux riverains.

Point 8 – Projet d'implantation d'un parc Photovoltaïque

Monsieur le Maire fait la présentation du projet d'implantation d'un parc photovoltaïque

sur la parcelle communale de l'ancienne décharge cantonale.

Le bureau municipal avait rencontré avant la réunion du conseil municipal les directeurs du SDE, d'Enercoop et d'Happy Energie.

Ce projet de 250 KVA, représentant l'alimentation de 200 personnes est un projet association avec possibilité de prise de part (100 € la part).

La Commune apportera seulement le terrain. Un bail emphytéotique sur 30 ans avec un loyer d'un montant de 150 € / mois pour la Commune.

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve et mandate Monsieur le Maire pour la mise en œuvre du projet.

Point 9 – Passage au référentiel budgétaire et comptable M57

Monsieur le Maire donne lecture du document définissant le passage à la nomenclature M 57.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve la mise en œuvre de la nomenclature M 57,
- Décide du taux maximum de fongibilité de 7.5 %,
- Déroge à l'amortissement au prorata temporis pour les subventions d'équipement versées sur le budget communal.

Point 10 – Subvention d'équilibre allouée au foyer rural – fête du village

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Foyer Rural de la Commune.

Lors de l'organisation conjointe de la fête du village, le bilan financier fait état d'un déficit de 248.96 €.

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve le versement de la subvention d'équilibre.

Point 11 – Appartement communal

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la locataire de l'appartement communal situé au-dessus de la Mairie indiquant qu'elle le libérera fin février.

Une publicité sera faite sur le village.

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture courrier concernant l'abri chat au parking de la PVG,
- Médaille – Jean-Pierre LAFFORGUE,
- PLVG – voie verte,
- Courrier DRAC – gouffre Tour de Vidalos,
- Natura 2000 – Captage eau - groupement pastoral,

La séance est levée à 20 heures 15.

Liste des délibérations du conseil municipal du 1^{er} février 2023

DE 2023_01 – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) Demande de subvention 2023

DE 2023_02 – Fonds d'Aménagement Rural – FAR 2023 : Demande de subvention

DE 2023_03 – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) Demande de subvention 2023

DE 2023_04 – Fonds d'Aménagement Rural – FAR 2023 : Demande de subvention

DE 2023_05 – Approbation du règlement intérieur

DE 2023_06 – Plan de gestion de la Réserve Naturelle Pibeste-Aoulhet

DE 2023_07 – projet d'implantation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque – ancien centre d'enfouissement des déchets

DE 2023_08 – Subvention d'équilibre allouée au foyer rural – fête du village

DE 2023_09 – Passage à la nomenclature M57 : Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations de la commune

DE 2023_10 – Passage à la nomenclature M57 : Application de la fongibilité des crédits

Nom	Fonction	Signature
ABBADIE Jean-Marc	Maire	
ESTEREZ Nathalie	Conseillère municipale Secrétaire de séance	